



Éducation
Sous-ministre

Bureau 162, Palais législatif, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 0V8

Le 22 octobre 2020

Destinataires : Directeurs généraux de division scolaire
Directeurs d'école indépendante

Bonjour,

La planification de la réponse à la pandémie pour les écoles était axée sur la sécurité et la santé des élèves, des employés et des familles, tout en veillant à ce que des mesures raisonnables soient en place pour minimiser le risque d'exposition au virus et de transmission dans les milieux scolaires.

Avec plus de six semaines d'expérience et en présence d'un nombre croissant de cas dans certaines régions de la province, notre planification et nos décisions peuvent dorénavant refléter les apprentissages qui suivent et l'efficacité des politiques, des processus et des mesures de santé publique qui ont été mis en œuvre :

- Il y a eu peu de transmission à l'échelle des écoles parmi les écoles de la maternelle à la 12^e année ayant des cas confirmés.
- Le système de cohortes et autres mesures de santé publique ont permis de bien atténuer les risques de transmission et de bien retracer les contacts.
- Les écoles et les administrateurs ont mis en œuvre des mesures de santé publique de façon systématique et ont adéquatement géré les cas confirmés dans les écoles avec assurance et beaucoup de professionnalisme.

À partir du lundi 26 octobre 2020, les écoles dans les régions de l'Office régional de la santé de Winnipeg, la Région du Nord et Churchill seront dans le niveau Restreint (orange) du Système de réponse à la pandémie #RelanceMB. Bien qu'il y ait peu de transmission dans les écoles actuellement, ces mesures de santé publique additionnelles sont essentielles pour faire en sorte que les écoles puissent répondre de façon conséquente aux conditions et risques actuels étant donné la transmission communautaire croissante.

Les écoles au niveau Restreint (orange) doivent mettre en œuvre les mesures décrites dans la présente lettre. Le ministère de l'Éducation et la Santé publique continuent à surveiller la situation de très près et aviseront si des mesures additionnelles sont nécessaires ou lorsque le niveau du Système de réponse à la pandémie retournera au niveau Prudent (jaune).

Veillez noter que les mesures suivantes fondées sur les expériences actuelles et les conseils de santé publique seront en place pour les écoles sous le niveau Restreint (orange) :

- Les écoles doivent assurer au mieux la distanciation physique de deux mètres et réaménager les salles de classe au besoin. Il faut retirer les meubles en surplus des salles de classe pour créer plus d'espace. Les autres zones dans les écoles doivent être transformées pour faciliter la distanciation physique (p. ex., les salles polyvalentes, les pièces vides, les espaces partagés, les aires communes et les bibliothèques).
- Les activités parascolaires ne sont permises que si l'on peut se conformer à toutes les exigences en matière d'apprentissage et de distanciation physique. Si ces activités ont lieu, elles doivent respecter les lignes directrices établies. Dans le cas des activités sportives, les participants doivent pratiquer la distanciation physique lorsqu'ils ne sont pas actifs.
- Les enseignants et les employés qui se déplacent d'une cohorte à une autre, y compris les enseignants suppléants, doivent dorénavant porter des masques médicaux. Des masques médicaux jetables ont été envoyés à toutes les écoles. Il n'est pas nécessaire de porter un masque N95 à l'école.
- Il est interdit de chanter dans une chorale à l'intérieur ou de jouer des instruments à vent.
- Toutes les excursions pédagogiques doivent être reportées ou annulées.
- Lorsqu'il n'est pas possible d'assurer la distanciation physique, l'apprentissage mixte (en classe et en ligne) pour les élèves de la 9^e à la 12^e année se poursuivra en maintenant le statu quo.
- Les élèves de la maternelle à la 8^e année pourront bénéficier de l'apprentissage à la maison pendant la durée du niveau Restreint (Orange).
- Toutes les autres mesures de santé publique demeurent en vigueur.

Je vous remercie encore une fois de votre engagement à garder les écoles ouvertes, à assurer la poursuite de l'apprentissage pour tous, et à vous adapter aux conditions changeantes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

La sous-ministre du Ministère de l'Éducation,



Dana Rudy

c.c. L'honorable Kelvin Goertzen, ministre du Ministère de l'Éducation
Sarah Whiteford, sous-ministre adjointe, Services généraux et d'éducation
Lynette Chartier, sous-ministre adjointe par intérim, Division de l'éducation de la maternelle à la 12^e année
Manitoba School Boards Association
La Manitoba Teacher's Society
Manitoba Association of School Superintendents
Manitoba Association of School Business Officials
Manitoba Federation of Independent Schools
Manitoba First Nations Education Resource Centre
Manitoba First Nations School System